

Division Navale des Antilles 1914-1915

Jérôme BOURGUIGNAT

" PIÈCE DU MOIS " DU 6 SEPTEMBRE 2025

La Division Navale des Antilles est constituée des bâtiments de guerre français positionnés dans la région, renforcé par la suite par la 3^e puis la 4^e division légère.

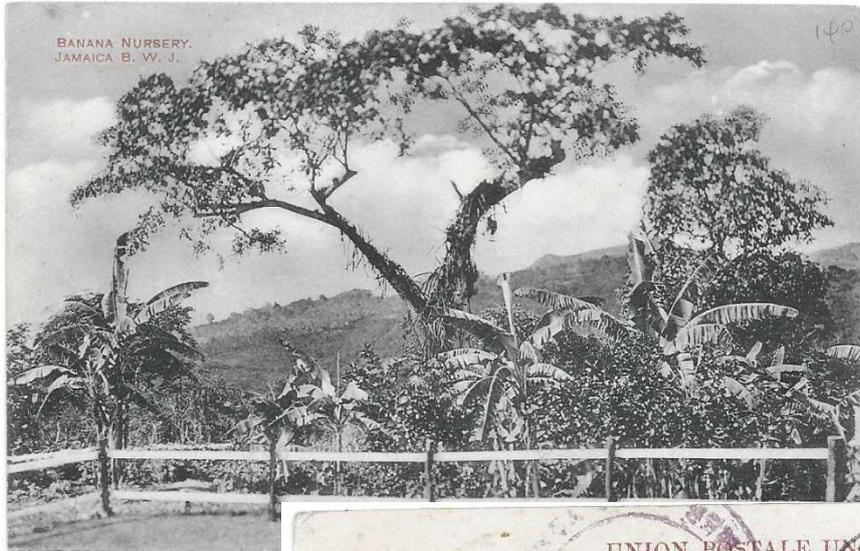
Ses missions sont de protéger les lignes de communication et les bases alliées des actions allemandes, effectuées par des croiseurs légers qui se trouvent dans la région au moment de la déclaration de guerre. Elle surveille aussi les navires allemands qui se sont réfugiés dans les ports neutres.

Seule la mer Méditerranée eut une organisation structurée pour l'acheminement du courrier. Pour les autres théâtres d'opérations, la Marine utilisait les paquebots des lignes commerciales régulières ; pour les Antilles il s'agit de la Compagnie Générale Transatlantique. Le courrier au départ des bâtiments pouvait être déposé à la poste civile française ou étrangère.



Lettre affranchie de Castries, Ste Lucie, 16 novembre 1914, les marins ne pouvant bénéficier de la franchise dans une escale étrangère.





Les deux lettres sont de la collection d'Alfred Kugel, qui a été un des piliers de la Military Postal History Society et a collectionné le courrier des guerres de la fin du XIXe siècle jusqu'aux suites de la 2^{ème} guerre mondiale.